



MAIRIE DE GOYRANS

185 Chemin des Crêtes - 31120 GOYRANS

Téléphone : 05.61.76.35.64 - Email : mairie@goyrans.fr



**Compte rendu
du conseil municipal de GOYRANS**

JEUDI 6 JUILLET 2023

Salle du conseil municipal



SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| SOMMAIRE..... | 2 |
| DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE | 3 |
| ANNULATION DES DEMANDES DE SUBVENTION NETTOYEUR HAUTE PRESSION ET REFECTION DE LA SALLE DES FETES..... | 3 |
| SUBVENTION FOYER RURAL | 4 |
| APPROBATION ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2023 | 4 |
| MODIFICATION DU PLU | 4 |
| QUESTIONS DIVERSES | 5 |



Réunion du Conseil municipal du 6 Juillet 2023

Ouverture de séance : 20H36

Présents :

M. ALMERO Jean-Jacques
Mme CAMAIN Anne-Claire
Mme COLLANGE Julie
Mme HAITCE Véronique
Mme LACOSTE Corinne
M. GEORGET Eric
M. MARTY Hubert
M. VAILLANT Denis
Mme VANCOPPENOLLE Sandrine
M. ZANDONA Laurent

PROCURATIONS :

Mme BOUCHERET Marie-Laure à Corinne LACOSTE
M. MUJICA Domingo à Hubert MARTY
Mme MONTADAT Nathalie à Véronique HAITCE

Absents :

Mme PEYREGA Mathilde
M. ROGNANT Pierre

Le six juillet de l'an deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente-six minutes, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le Maire propose Corinne LACOSTE comme secrétaire de séance et demande à la salle s'il y a un ou une autre volontaire. N'ayant obtenu aucune réponse, Madame Corinne LACOSTE est donc la secrétaire de séance.

ANNULATION DES DEMANDES DE SUBVENTION NETTOYEUR HAUTE PRESSION ET REFECTION DE LA SALLE DES FETES

Annulation de deux demandes de subventions pour lesquelles les achats ne se feront pas.

Le nettoyeur haute pression a été offert lors de l'achat du tracteur.

La réfection de la salle des fêtes, le lancement des travaux prévus seront repoussés afin de permettre une réflexion globale (le chauffage de la salle, équipement de la cuisine).

| |
|---|
| Nombre de suffrages exprimés : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 |
|---|



Ainsi fait et délibéré le 06/07/2023.

SUBVENTION FOYER RURAL

La demande de subvention exceptionnelle du Foyer Rural, de 1 500€ est réexaminée. C'est une première demande à l'instar des autres associations de Goyrans qui le font tous les ans.

Le foyer rural effectue cette demande exceptionnelle afin d'obtenir une aide de la mairie compensant la dépense importante et indispensable relative à l'achat d'un four pour l'activité poterie.

Le foyer rural occupe une place importante dans l'animation du village.

Il est accepté d'attribuer la subvention exceptionnelle mais de rencontrer la présidente afin de proposer une contrepartie afin d'ouvrir la section poterie si possible et de proposer une initiation annuelle à l'école, voire mettre une place une activité périscolaire dans le cadre des TAPS.

| |
|---|
| Nombre de suffrages exprimés : Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 1 |
|---|

Ainsi fait et délibéré le 06/07/2023.

APPROBATION ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2023

Pour rappel, l'attribution de compensation est le principal flux financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique. Le produit de la fiscalité perçu par le Sicoval est partiellement reversé aux communes sous forme d'attribution de compensation (AC) pour tenir compte des charges et produits rattachés aux compétences transférées.

Le SICOVAL a délibéré le 5 juin 2023 pour voter le montant de l'attribution de compensation pour 2023. Il convient désormais à chaque conseil municipal de se prononcer.

Le montant pour Goyrans est une dépense de fonctionnement s'élevant à 12 000 € : il s'agit de Délégation de tâches faites par le Sicoval (compétences transférées) comme les permis de construire, les travaux de voirie, de fauchage, d'entretiens, gestion des eaux pluviales...

La base de l'AC est composée de l'AC 2011 à laquelle on soustrait toutes dépenses liées aux missions du SICOVAL effectuées pour Goyrans. Le montant est donc une dépense pour Goyrans.

| |
|---|
| Nombre de suffrages exprimés : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 |
|---|

Ainsi fait et délibéré le 06/07/2023.

MODIFICATION DU PLU

Afin de débloquer certaines situations et suite à des demandes d'administrés, nous souhaitons engager une modification du Plan Local d'Urbanisme afin d'apporter des évolutions règlementaires.



En effet, ces modifications permettront à la fois de mieux harmoniser les règles d'urbanisme au sein des différents quartiers de notre village et d'accompagner la densification mesurée des espaces bâtis.

Nous travaillerons sur ces modifications avec l'assistance du Sicoval.

Nous suivrons bien entendu la législation en termes de procédures administratives et communication à mener.

Pour ce faire, il convient de permettre à Madame le Maire de signer la convention avec le sicoval afin de pouvoir démarrer le travail.

Ainsi fait et délibéré le 06/07/2023.

| |
|---|
| <p><i>Nombre de suffrages exprimés :</i> <i>Pour : 13</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstention : 0</i></p> |
|---|

QUESTIONS DIVERSES

Point antenne :

La mairie continue de travailler sur ce dossier. Mme la maire a signé ce jour, l'arrêté d'opposition à la demande de travaux préalable déposé par FREE.

Voici les 3 arguments majeurs que nous avons évoqués dans notre courrier pour contrer ce projet :

La non accessibilité

L'impossibilité de mettre un réseau électrique

Des arguments Environnementaux

Lors de la rencontre avec l'opérateur FREE en mairie, des solutions alternatives proposées ont été toutes refusées.

Etat des lieux sur l'avancement de la Fibre

Effectivement, tous les quartiers du village ne sont pas encore connectés à la Fibre. La mairie n'est pas acteur dans ces installations et elle n'a pas la main. Elle peut mettre en lien les administrés avec « Haute Garonne Numérique ».

Madame le Maire va contacter Haute Garonne Numérique afin de connaître la situation sur le village et pouvoir donner de l'information minimale aux administrés.

Fin de séance à vingt-deux heures et trente-cinq minutes.

Je soussignée, Madame Véronique HAITCE, Maire de la commune de Goyrans, certifie avoir affiché le 12 Juillet 2023 aux lieux habituels d'affichage et sur le site internet de la commune (www.goyrans.fr) le compte rendu de la séance du conseil municipal du 31 mai 2023.

Fait à Goyrans, 12 Juillet 2023


